

## CONSEIL MUNICIPAL

Procès-verbal de la séance du 10 mai 2017

---

Présidence M. E. Fillet

Présents Mmes C. Chiriatti, I. Martinez, A. Potenza, C. Di Stasi  
MM. C. Brülhart, M. Da Costa, J. Grand, T. Hunziker, V. Läderach,  
L. Luisoni, R. Madarasz, D. Nicole, D. Perizzolo, B. Riedweg,  
F. Sandoz, M. Zwahlen

Monsieur G. Marti, Maire, et MM. G. Garnier et N. Nussbaum, Adjoints, assistent à la séance.

---

### Ordre du jour

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 26 avril 2017
  2. Communications du Bureau
  3. Communications du Maire
  4. Communications des Présidents de Commissions
  5. Décisions de l'ACG – Droit d'opposition des Conseils municipaux selon art. 60C LAC
  6. Nomination du bureau du conseil pour la période administrative 2017-2018
  7. Conseil du Groupement intercommunal pour l'organisation du corps de lutte contre les sinistres de Presinge et Puplinge – Nomination des Officiers
  8. Hutins – modification des servitudes - Vote
  9. Compte 2016
    - a. Vote d'une délibération concernant les comptes de la commune de Puplinge
    - b. Vote d'une délibération concernant les comptes de la fondation de la commune de Puplinge pour le logement
  10. Suppression de l'affichage public commercial – vote d'une résolution
  11. Propositions individuelles et questions
- 

M. FILLET ouvre la séance à 20h35.

### **1. Approbation du procès-verbal de la séance du 26 avril 2017**

Est approuvé à 15 voix pour et 1 abstention.

### **2. Communications du Bureau**

M. FILLET, qui quitte ses fonctions de Président du conseil, invite ses collègues à une verrée après la séance.

### **3. Communications de la Mairie**

M. LE MAIRE dit qu'un recours a été déposé contre un arrêté réservant un certain nombre de places de parking aux visiteurs d'immeubles situés à la rue de Graman. En effet, ces places ont toujours été considérées par la commune comme publiques. La régie gérant l'ensemble de la copropriété a envoyé un courrier indiquant que les copropriétaires ont accepté à l'unanimité de régler la durée de stationnement en conformité avec la proposition de la commune, à savoir à 4 heures, et de faire contrôler le stationnement par la police municipale. Ce qui revient à maintenir ces places de parking dans le domaine public. Par contre, cette situation est acceptée par les copropriétaires à titre d'essai et pour une période déterminée, jusqu'au 31 décembre, ces places étant situées sur une parcelle privée. Egalement, le macaron ne serait pas applicable sur ces places de parking. Le recours au tribunal va donc être prochainement retiré.

D'autre part, M. LE MAIRE dit qu'il a été invité par le Président de la commission des transports du Grand Conseil, qui n'est autre que M. RIEDWEG, afin de donner le point de vue de la commune au sujet d'une proposition de motion pour un développement équilibré des transports dans le cadre du Plan directeur cantonal 2030. Cela a été l'occasion de s'exprimer sur l'impact de la traversée du lac sur la commune. M. LE MAIRE dit que son intervention ainsi que ses arguments ont retenu toute l'attention des membres de la commission.

### **4. Communications des Présidents de Commissions**

- Commission Aménagement – Travaux – Mobilité – Cimetière

M. MADARASZ informe que la prochaine séance de la commission aura lieu le 24 mai à 20h00.

- Commission Information – Participation

M. SANDOZ dit que la commission souhaiterait envoyer aux conseillers ainsi qu'à l'Exécutif, dans le courant de la semaine prochaine, des « slides » de présentation concernant une application participative, en vue d'une discussion au prochain conseil municipal.

- Commission Social – Jeunesse – Aînés

M. BRÜLHART dit que la dernière séance de la commission a porté sur la nouvelle équipe de TSHM, laquelle s'est présentée à la commission en même temps qu'elle a exposé son plan d'action. En résumé, cette nouvelle équipe continuera le travail commencé par l'équipe partante. M. BAUMIER, en l'absence de sa collègue Mme LARIBI, excusée, a relevé la bonne communication qui s'est établie avec l'Exécutif de Puplinge, lequel a accédé à plusieurs demandes en vue de rendre plus visible la présence des TSHM aux jeunes de la commune. M. BAUMIER fera un état des lieux avant de revenir vers la commission avec des propositions concrètes concernant les horaires d'ouverture de l'Espace Jeunes ainsi que le public ciblé.

- Commission Solidarité Internationale

M. LUISONI présente les résultats de la commission du 3 avril dernier. Six projets ont été discutés :

Trois projets ont reçu un préavis négatif, pour cause de dossier incomplet et trois autres ont été retenus :

- ✓ CHF 1'500.- ont été accordés à l'Association Coup de Cœur Boulad (Egypte), dans le cadre d'un projet visant à favoriser la scolarisation des jeunes filles issues de familles pauvres, par le biais de bourses scolaires.
- ✓ CHF 5'000.- ont été accordés à Solférino, association des élèves de l'ECG Henry Dunant, pour un projet à Madagascar visant à offrir des formations dans un centre situé sur l'île de Sainte-Marie, dans des domaines aussi variés que la santé, l'eau potable, le planning familial ou encore la protection de l'environnement.
- ✓ CHF 4'100.- ont été accordés à l'Association des Amis du Sakthi Children's Home (Inde), pour l'achat de 30 machines à coudre qui permettront à des femmes d'un village pauvres de se former à la couture à domicile.
- ✓ CHF 10'000.- ont été accordés à l'Association Mate Cocido pour la construction d'une garderie pour des enfants entre 3 et 5 ans, en Argentine.

Le solde encore à attribuer s'élève à CHF 49'400.-.

D'autre part, M. LUISONI informe que le « projet intercommunal » a été repoussé et que la prochaine séance intercommunale pour un projet commun aura lieu le 15 mai 2017.

M. LUISONI dit que les statistiques 2016 sont prêtes et ne demandent qu'à être placées sur le site officiel de la commune, sans mention des noms des associations subventionnées.

Enfin, la commission demande à la mairie d'être plus vigilante concernant les dossiers incomplets, et de ne mettre sur CMNet que les dossiers complets.

## **5. Décisions de l'ACG – Droit d'opposition des Conseils municipaux selon art. 60C LAC**

Aucune remarque.

## **6. Nomination du bureau du conseil pour la période administrative 2017-2018**

Le Conseil municipal de la commune de Pimplinge a élu, pour la période administrative s'étendant du 1<sup>er</sup> juin 2017 au 31 mai 2018, les membres suivants pour former son bureau :

Par acclamation,

**Président:** Monsieur Jérôme GRAND

Par acclamation,

**Vice-Président :** Monsieur Didier NICOLE

Par acclamation,

**Secrétaire :** Monsieur Patrick ARTER \*

Par acclamation,

**Vice-Secrétaire :** Monsieur Thomas HUNZIKER

\* Cette personne n'a qu'une voix consultative, car elle fait partie de l'administration communale.

## **7. Conseil du Groupement intercommunal pour l'organisation du corps de lutte contre les sinistres de Presinge et Puplinge – Nomination des Officiers**

M. LE MAIRE présente le choix des maires des deux communes concernant la nomination des officiers. Il s'agit des officiers de la compagnie 43 de Puplinge, lesquels reprennent les mêmes fonctions que celles qu'ils occupent actuellement, à l'exception de Monsieur Guillaume QUEILLE, lieutenant de la compagnie de Presinge.

M. HUNZIKER aimerait connaître le nombre de représentants envoyés par la compagnie de Presinge.

M. LE MAIRE répond que théoriquement ils sont 15, mais que probablement seul quelques-uns rejoindraient la Compagnie. Une lettre va leur être envoyée pour leur dire qu'ils sont les bienvenus dans la nouvelle compagnie intercommunale.

La parole n'étant plus demandée, M. FILLET lit la résolution et la soumet au vote.

### **Résolution relative à la nomination des officiers du groupement intercommunal pour l'organisation du corps de lutte contre les sinistres de Presinge et Puplinge**

Vu la création du Groupement intercommunal pour l'organisation du corps de lutte contre les sinistres de Presinge et Puplinge validé par arrêté du Département Présidentiel du 3 mai 2017 ;

vu La nécessité de doter la Compagnie des structures hiérarchiques nécessaires à son bon fonctionnement ;

vu les états de services des officiers des Compagnies de Presinge et Puplinge ;

vu l'article 30A, al. 2 lettre a) de la loi sur l'administration des communes, du 13 avril 1984 ;

vu l'article 15 du règlement du groupement intercommunal pour l'organisation du corps de lutte contre les sinistres de Presinge et Puplinge ;

sur proposition des Maires de Presinge et Puplinge,

Le Conseil municipal décide par 16 voix pour, soit à l'unanimité :

1. de préavis favorablement les nominations suivantes :

Capitaine : M. Laurent RELLSTAB,

Premier Lieutenant : M. Marc AEBY

Lieutenant : MM. Tobias LERCH et Guillaume QUEILLE

2. de demander que l'entrée en vigueur de ces nominations intervienne à compter du 1er juillet 2017.

## **8. Hutins – modification des servitudes - Vote**

Les projets d'actes notariés n'étant pas encore parvenus à la Mairie, ce point est reporté au prochain Conseil.

M. LE MAIRE dit que les plans de servitude ne sont arrivés qu'en début de semaine, et que des erreurs y ont été repérées. Par exemple, le plan de servitude ne correspond pas aux places de parking existantes.

M. LE MAIRE souhaiterait que cette question des servitudes soit étudiée par la commission Aménagement – Travaux – Mobilité - Cimetière à l'occasion de sa séance du 24 mai.

## **9. Compte 2016**

### **9.a Vote d'une délibération concernant les comptes de la commune de Puplinge**

M. FILLET rappelle que le rapport financier ainsi que l'ensemble des éléments financiers concernant les comptes 2016 de la commune de Puplinge ont été remis aux conseillers lors de la séance précédente, et ont été déposés sur CMNet.

M. FILLET passe la parole à M. HUNZIKER, Président de la commission des Finances.

M. HUNZIKER dit qu'aucune question de la part des conseillers n'est parvenue à la Mairie. M. HUNZIKER n'a pas non plus de question ou de remarque à émettre.

M. HUNZIKER lit le rapport de l'auditeur.

Au terme de cette lecture, la parole n'étant plus demandée, M. FILLET lit la délibération et la soumet au vote.

### **Proposition du Maire relative à l'approbation du compte de fonctionnement, du compte d'investissement, du financement des investissements, du compte de variation de la fortune et du bilan 2016**

Vu le compte administratif pour l'exercice 2016 qui comprend le compte de fonctionnement et le compte d'investissement ;

vu le compte rendu financier pour l'exercice 2016 qui comprend le bilan et les tableaux demandés par le Département présidentiel ;

vu le rapport de la commission finances-naturalisations-logements du 4 avril 2017 ;

**vu les articles 30, al. 1, lettre f, et 96, al. 1, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 ;**

sur proposition du Maire,

le Conseil municipal décide par 16 voix pour, soit à l'unanimité :

1. D'approuver le compte rendu financier de l'exercice 2016.
2. D'approuver le compte de fonctionnement 2016 pour un montant de CHF 6'797'671.89 aux charges et de CHF 7'804'827.08 aux revenus, l'excédent de revenus s'élevant à CHF 1'007'155.19.
3. D'approuver le compte d'investissement 2016 pour un montant de CHF 3'005'325.13 aux dépenses et de CHF 49'123.25 aux recettes, les investissements nets s'élevant à CHF 2'956'201.88.

4. D'approuver le financement des investissements nets de CHF 2'956'201.88 par l'autofinancement à raison de CHF 1'657'425.19 au moyen de la somme de CHF 650'270.00 représentant les amortissements inscrits au compte de fonctionnement et au moyen de l'excédent de revenus du compte de fonctionnement s'élevant à CHF 1'007'155.19.

Le solde non couvert, au montant de CHF 1'298'776.69, est financé par les liquidités communales.

5. D'approuver l'augmentation de la fortune nette s'élevant à CHF 1'007'155.19 représentant l'excédent de revenus du compte de fonctionnement 2016.

6. D'approuver le bilan au 31 décembre 2016, totalisant à l'actif un montant de CHF 33'485'137.91 qui se compose de :

- Patrimoine financier	14'995'720.20 CHF
- Patrimoine administratif	<u>18'489'417.71 CHF</u>
Total de l'actif	33'485'137.91 CHF

et au passif un montant de CHF 33'485'137.91 qui se compose de :

- Engagements courants et passifs transitoires	1'355'843.94 CHF
- Provisions	4'336'803.95 CHF
- Engagements envers les financements spéciaux et les préfinancements	285'257.50 CHF
- Fortune nette	<u>27'507'232.52 CHF</u>
Total du passif	33'485'137.91 CHF

Les engagements en faveur de tiers hors bilan s'élèvent au 31.12.2016 à CHF 5'666'235.00.

### **9.b Vote d'une délibération concernant les comptes de la fondation de la commune de Puplinge pour le logement**

M. FILLET passe la parole à M. HUNZIKER, Président de la commission des Finances.

M. HUNZIKER dit qu'aucune question de la part des conseillers n'est parvenue à la Mairie. M. HUNZIKER n'a pas non plus de question ou de remarque à émettre.

M. HUNZIKER lit le rapport de l'auditeur.

Au terme de cette lecture, la parole n'étant plus demandée, M. FILLET lit la délibération et la soumet au vote.

### **Délibération pour l'approbation des comptes 2016 de la fondation de la commune de Puplinge pour le logement**

Conformément aux articles 30, al. 1, lettre i et 57, al. 1, de la loi sur l'administration des communes du 13.4.1984, vu l'article 13, alinéa 2 des statuts de la Fondation de la commune de Puplinge pour le logement du 22 février 2007 ;

vu la présentation des comptes 2016 et leur approbation au Conseil de Fondation le 14 mars 2017 ;  
vu la présentation à la commission des finances du 4 avril 2017 ;  
vu le rapport de BfB Société Fiduciaire Bourquin frères et Béran SA du .... 2017 ;  
sur proposition du Maire,

le Conseil municipal décide par 16 voix pour, soit à l'unanimité :

- a) D'approuver les comptes 2016 de la Fondation de la commune de Puplinge pour le logement, s'élevant aux produits à 1'348'705.85 CHF et aux charges à 1'014'263.60 CHF laissant apparaître un excédent de recettes de 334'442.25 CHF.
- b) D'approuver le bilan au 31.12.2016 qui présente à l'actif et au passif un montant de 54'005'345.02 CHF.
- c) Les fonds propres de la Fondation de la commune de Puplinge pour le logement s'élèvent au 31.12.2016 à 15'635'646.82 CHF.

#### **10. Suppression de l'affichage public commercial – vote d'une résolution**

M. FILLET dit que M. LUISONI a déposé un projet de résolution demandant la suppression de l'affichage public commercial sur la commune de Puplinge.

M. LUISONI expose les différents motifs pour une suppression de l'affichage public à Puplinge, parmi lesquels on trouve la pollution visuelle que ce genre de publicité induit ; le fait qu'on ne peut échapper à ces publicités, qui dès lors représentent une agression pour les personnes qui les subissent ; le fait qu'elles proviennent généralement d'entreprises internationales dont l'achat des produits ne favorise pas l'économie locale ; le fait que ces publicités vantent généralement des produits superflus qui stimulent la surconsommation et le surendettement, et de manière indirecte, affectent l'environnement, le climat et la préservation des ressources naturelles ; le fait que plusieurs villes dans le monde ont choisi de supprimer ce genre de publicité, ainsi que 1300 municipalités ; le fait qu'à Genève, cet hiver, les panneaux laissés temporairement vierges ont laissé libre cours à une expression populaire et artistique, avec des résultats intéressants ; le fait que le manque à gagner pour la commune, engendré par la suppression des deux panneaux encore « en activité », serait négligeable.

Par ailleurs, M. LUISONI propose d'acquérir des panneaux blancs et mobiles, destinés à l'expression libre, artistique et citoyenne, soit dans le cadre d'évènements, soit pour une mise à disposition des habitants et dans des conditions et périodes choisies.

M. RIEDWEG demande si la gestion des panneaux publicitaires relève de la commune.

M. LUISONI répond que si la loi est cantonale, la gestion et le bénéfice des publicités est du ressort de la commune.

M. LE MAIRE dit qu'une loi donne aux communes la compétence de statuer sur les demandes en matière de publicité commerciale, quel que soit le type de procédé de réclame, tant sur le domaine public communal que cantonal. M. LE MAIRE rappelle que c'est l'Exécutif qui a la compétence pour l'application de la loi sur les procédés de réclame. Il dit que le nombre des publicités pour le compte de tiers a déjà été progressivement réduit sur le territoire de la commune (suppression aux arrêts de bus, mur de la mairie) et qu'il ne reste que deux panneaux.

Concernant la publicité pour le compte propre, M. LE MAIRE dit que l'Exécutif n'entend pas interdire aux commerçants de s'annoncer de manière efficace. S'agissant des manifestations, la Mairie n'agit pas par tolérance mais, chaque panneau doit faire l'objet d'une autorisation avec procédure simplifiée. Cela dit, il comprend bien que la proposition de M. LUISONI ne porte que sur la publicité pour compte de tiers.

Concernant la proposition au sujet des panneaux blancs mobiles, M. LE MAIRE souhaite qu'il en soit préalablement discuté aux commissions Animation – Culture – Sport – Loisirs et/ou Participation - Information.

M. DA COSTA s'inquiète de savoir comment il sera possible de cadrer l'utilisation par la population des panneaux blancs mobiles.

M. LUISONI dit que la commission Animation – Culture – Sport – Loisirs devrait seulement déterminer les règles de base de l'utilisation des panneaux blancs mobiles.

Quant aux publicités commerciales, M. LUISONI dit qu'il s'agit, pour lui, d'une question de principe, et fait la distinction entre publicité utile, pour des produits ou des services locaux, et publicité inutile, qui ne nous apprennent rien que ce que nous savons déjà, et n'ont pour but que d'inciter à un acte d'achat.

Il est par ailleurs décidé de scinder en deux la proposition de M. LUISONI, avec deux votes distincts. D'une part, concernant la libération de l'espace public de toute publicité commerciale pour le compte de tiers. D'autre part, concernant les panneaux blancs mobiles et leur discussion devant la commission Animation-Culture-Sports-Loisirs.

La parole n'étant plus demandée, M. FILLET lit les propositions et les soumet au vote.

### **Résolution du Conseil municipal de Pujplinge pour l'acquisition de panneaux vierges et blancs destinés à l'expression libre**

La présente résolution a pour but:

1. L'acquisition de panneaux vierges et blancs, destinés à l'expression libre, artistique et citoyenne. Ces panneaux mobiles pourront être utilisés à deux fins :
  - a. soit dans le cadre d'événements organisés sur le territoire de la commune à des fins d'information ou d'expression artistique, culturelle et sociale encadrées (concours, land art, animation sociale, etc.)
  - b. Soit dans des périodes et conditions choisies, mis à dispositions des habitants et des passants, pour permettre une expression culturelle, artistique et citoyenne libre et spontanée.

Sur proposition de M. Lucas Luisoni, Conseiller Municipal,

le Conseil invite par 8 voix pour, 7 abstentions et 1 voix contre,

1. Monsieur le Maire à solliciter la commission Animation-Culture-Sports-Loisirs pour d'une part : caractériser le besoin conduisant à l'acquisition de panneaux solides, mobiles et aptes



à être utilisés sur la commune aux fins précitées ; et d'autre part : ébaucher quelques règles et principes d'utilisation.

**Résolution du Conseil municipal de Puplinge pour libérer l'espace public de la commune de la publicité commerciale par voie d'affichage, pour le compte de tiers :**

La présente résolution a pour but:

1. de privilégier la qualité du paysage en libérant l'espace public du territoire de la commune de toute publicité commerciale par voie d'affichage, pour le compte de tiers.

Sur proposition de M. Lucas Luisoni, Conseiller Municipal,

le Conseil décide par 13 voix pour, 2 abstentions et 1 voix contre,

1. d'inviter l'Exécutif à la mise en œuvre de cette résolution, dans les délais les plus brefs possibles, dans le respect des lois et des contrats en cours.

**11. Propositions individuelles et questions**

La parole n'étant plus demandée, M. FILLET lève la séance à 21h57.

---

Le Président

Eric Fillet

Le Vice-Président

Jérôme Grand

Le Secrétaire

Patrick Arter